

Règlement du Challenge des Landes 2026

U15 GARÇONS – FILLES

ARTICLE 1 :

Le Comité Départemental de Cyclisme des Landes organise un challenge spécifique ouvert à tous les U15 filles et garçons licenciés dans le département ou pas, afin de créer une émulation dans ces catégories, et de valoriser les épreuves organisées par les clubs landais.

ARTICLE 2 :

Ce challenge s'appuie sur les épreuves U15 organisées par les clubs landais, conformément aux règlements de la FFC. Chaque année, avant la première épreuve, le Comité Départemental déterminera, en accord avec les organisateurs, un calendrier des épreuves comptant pour ce challenge spécifique.

ARTICLE 3 :

A l'issue de chaque épreuve, l'ordre d'arrivée attribuera des points aux 15 premiers classés, selon le barème officiel affecté aux classements par points, soit : **25 points au vainqueur, 20 points au 2^{ème}, 16 points au 3^{ème}, 14 points au 4^{ème}, 12 points au 5^{ème}, 10 points au 6^{ème}, 9 pts au 7^{ème}, 8 pts au 8^{ème}, 7 pts au 9^{ème}, 6 pts au 10^{ème}, 5 pts au 11^{ème}, 4 pts au 12^{ème}, 3 pts au 13^{ème}, 2 pts au 14^{ème} et 1 point au 15^{ème}.**

Une grille de points spécifique sera attribuée au classement des **filles U15** (extrait du classement scratch) sur 5 classées, soit : **12 points à la 1^{ère}, 9 points à la 2^{ème}, 6 points à la 3^{ème}, 4 points à la 4^{ème}, 2 points à la 5^{ème}.** **Toutes les autres concurrentes U15 qui termineront l'épreuve se verront créditées d'un point.** A l'issue de chaque épreuve, un classement général garçons et filles par catégorie sera établi.

ARTICLE 4 :

Une remise de maillots distinctifs, un pour les hommes, un pour les filles, se fera à l'issue de chaque épreuve. **Ces maillots ne seront portés que dans le cadre des épreuves du challenge spécifique et uniquement par les leaders du moment.** Les vainqueurs de la première manche porteront donc les maillots lors de la course suivante. En cas d'égalité de points à l'issue de la manche suivante, c'est le licencié ou la licenciée qui aura acquis ses points lors de cette manche qui portera le maillot. **Exceptionnellement, le port du maillot de ce challenge sera prioritaire sur tout autre maillot spécifique.**

ARTICLE 5 :

Le classement général définitif sera établi à l'issue de la dernière épreuve du challenge appelée « finale ». Un podium avec l'attribution d'un trophée récompensera les trois premiers garçons et trois premières filles. Chaque vainqueur garçon et fille conserveront définitivement le maillot.

ARTICLE 6 :

Le Comité Départemental de Cyclisme se réserve le droit de modifier le règlement en cas de nécessité. Le but de ce challenge étant de mettre en valeur les qualités physiques et morales des jeunes coureurs, toute attitude contraire à l'éthique sportive pourra entraîner la disqualification d'un coureur, suite à une décision prise par le Comité Départemental.

ARTICLE 7 :

Le Comité Départemental et les organisateurs se réservent le droit d'exploiter les photographies et les vidéos prises dans le cadre des épreuves comptant pour ce challenge spécifique.